

# Échange de surfaces en jouissance / Description détaillée

## Principaux éléments d'un échange de surfaces

L'échange de surfaces en jouissance est la forme la plus simple de coopération au niveau des surfaces. Il consiste à convenir au cas par cas qui exploite quelles surfaces pour combien de temps (généralement un an).

Dans la mesure du possible, les partenaires échangent des surfaces de même taille, ce qui facilite la saisie des données pour les paiements directs. Si les parcelles sont de taille différente, on pourra au besoin en inclure d'autres dans l'accord.

Chacun exploite les surfaces échangées comme si elles lui appartenaient, quel que soit le partenaire d'échange. Il n'y a aucun flux d'argent ni compensation d'aucune sorte; les exploitants mettent des terres à la disposition de collègues pour les cultiver et reçoivent d'autres terres en échange pour leurs propres cultures.

Un accord oral suffit en principe, mais le plus souvent les partenaires passent un accord écrit.

Grâce à cette forme de coopération, les exploitants peuvent augmenter la surface pour des cultures «critiques sous l'angle de la rotation des cultures» (p. ex. la pomme de terre) lorsque leurs propres terres ne le permettent pas. Dans la plupart des cas, les surfaces sont échangées entre des exploitations qui pratiquent plusieurs cultures en rotation et dont les terres ne conviennent que partiellement à ces cultures. Un échange de surfaces est souvent la condition préalable à la création d'une communauté d'assolement, généralement organisée en société simple.

L'échange de surfaces est également un moyen simple d'améliorer le regroupement parcellaire. Dans ce cas, il est conseillé de formaliser l'échange (généralement de longue durée) dans un contrat écrit. Contrairement à un échange en jouissance pour une année, l'échange sur une plus longue période nécessite que l'on informe les bailleurs et que l'on demande leur autorisation.

L'échange de surfaces doit être distingué du fermage de courte durée, qui porte sur la mise à disposition temporaire d'une surface à un tiers après récolte de la culture principale, le plus souvent à une exploitation maraîchère qui veut agrandir un temps sa propre surface de culture.

Pour en savoir plus sur les échanges de surfaces:

- Qu'est-ce qu'un échange de surfaces?
  - ▶ [Bref descriptif \(→ Lien\)](#)
- À quoi veiller dans cette forme de collaboration?
  - ▶ [Facteurs de succès pour un échange de surfaces \(→ Lien\)](#)
- Qu'en est-il sur le plan juridique?
  - ▶ [Exemple de contrat pour un échange de surfaces \(→ Lien\)](#)
  - ▶ [Bases légales relatives à l'échange de surfaces \(PDF\)](#)
- Comment débiter?
  - ▶ [Critères d'admission pour un échange de surfaces \(→ Lien\)](#)
- Exemples pratiques
  - ▶ [Exemples de bonnes pratiques \(→ Lien\)](#)